

# COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 AVRIL 2017 – 20H30

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 12 avril à 20 h 30, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaients présents	M.JACOB, M. BRAY, M. JEUNEMAITRE, M. LAVENKA, Mme CHEVET, Mme PRADOUX, M. PATRON, Mme CANAPI, Mme ARONIO DE ROMBLAY, Mme MARTIN, Mme CAMUSET, M. POUCHIN, M. GUILLABERT, Mme GONCALVES, M. JIBRIL, M. GAUFILLIER, Mme BAALI-CHERIF, Mme OCANA, Mme SPARACINO, M. ROUSSEAU, M. PERRINO, Mme BENARD-BIENVENU, M. RAFIK, M. CAMBIEN, M.POLLET, Mme ANDRÉ
Excusé(s) représenté(s)	Mme BAIOCCHI, adjointe, par Mme PRADOUX Mme HOTIN, conseillère municipale, par M. JEUNEMAITRE M. BENECH, conseiller municipal, par M. LAVENKA M. PERCHERON, conseiller municipal, par Mme BAALI-CHERIF M. DEMAISON, conseiller municipal, par Mme CHEVET Mme BACQUET conseillère municipale, par M. PERRINO Mme FISCHER, conseillère municipale, par M. CAMBIEN
Excusé(s) non représenté(s)	/
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	Mme OCANA

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	26.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	7.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	0.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 5 avril 2017	

---oooOooo---

## DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité (33 voix "pour"), Mme OCANA est désignée secrétaire de séance.

## APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JANVIER 2017

Adopté à l'unanimité (33 voix « pour »).

En préambule, le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération intitulée "avenant au dispositif : abatement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans le cadre du contrat de ville" a été retirée de l'ordre du jour en raison de complément d'information à demander aux organismes HLM.

oooOooo

### TOURISME, ADMINISTRATION GENERALE, SECURITE

#### 2017.16 – COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EXERCEES PAR LE MAIRE

Le conseil municipal prend acte des délégations exercées par le Maire.

#### 2017.17 – TABLEAU DES EFFECTIFS

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De fixer le tableau des effectifs ainsi modifié.
- ⇒ De se référer à la présente délibération pour toutes décisions à intervenir
- ⇒ De prévoir à chaque exercice budgétaire, en tant que de besoin, les crédits nécessaires
- ⇒ D'ouvrir la possibilité de recourir à des agents contractuels conformément aux dispositions mentionnées aux articles 3 à 3-7 de la loi 84-53 susvisée
- ⇒ De fixer la date d'effet à compter de la date à laquelle la présente délibération aura été rendue exécutoire sachant que la présente délibération annule et remplace les précédentes prises en la matière.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

### CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE

#### 2017.18 – LES MEDIEVALES : AJOUT D'UNE RUBRIQUE « EXPOSANT SAINT-QUIRIACE »

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'adopter le tarif « exposants Saint-Quiriace » à compter du 12 avril 2017 et de dire que les autres tarifs restent inchangés.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets décrits ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

### URBANISME, DEVELOPPEMENT DURABLE ET TRAVAUX

#### 2017.19 – DOTATION D'EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R) – EXERCICE 2017

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'approuver le projet concernant les travaux éligibles à la D.E.T.R. 2017 tel que décrits ci-avant, à savoir :
  - **C - *Projet de développement local économique, touristique, social et environnemental***

##### **Réfection de la couverture de la crèche d'Emilie**

Le coût de ces travaux est estimé à 145.500,00 €uros H.T.

- ⇒ De solliciter les aides financières de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2017 ;
- ⇒ De rappeler que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2017 ;
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au recueil des actes administratifs de la Commune.

## **2017.20 – TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS BASSE TENSION – AVENUE DU GENERAL DE GAULLE ET RUE MAXIMILIEN MICHELIN**

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à :
  - Solliciter une aide de 40 % hors taxes auprès d'ENEDIS et tous autres mécènes.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

## **2017.21 – CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (C.A.R) – DEMANDE DE SUBVENTION**

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'approuver le programme d'opérations pour les montants indiqués dans le tableau joint en annexe.
- ⇒ De s'engager à respecter les modalités du C.A.R tel qu'énumérées ci-dessus.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional, dans le cadre du Contrat d'Aménagement Régional et tous mécènes.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

## **2017.22 – RENOVATION DU GYMNASE RAYMOND VITTE – SIGNATURE DE LA CONVENTION TRIPARTITE – DEMANDE DE SUBVENTION**

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De s'engager à prendre en charge les frais de fonctionnement et d'entretien de l'équipement subventionné.
- ⇒ De mettre gratuitement cet équipement à disposition des lycées signataires de la convention, sur la base d'un planning annuel, pendant une durée de 20 ans.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention tripartite entre la Collectivité, La Région et les Lycées.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au recueil des actes administratifs de la Commune.

## **2017.23 – INCORPORATION D'UN BIEN PRESUME SANS MAITRE DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL (PARCELLE CADASTREE AS n°271 – LIEUDIT COURS AUX BETES)**

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De donner son accord pour que la Commune incorpore dans son domaine privé le bien suivant :
  - Parcelle sise, Sentier de la Tour du Gouverneur, cadastrée AS n° 271.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de cet immeuble et de la parcelle, et à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au recueil des actes administratifs de la Commune.

## **FINANCES**

### **2017.24 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017**

A la majorité (28 voix « pour » - 4 « abstentions » "*M. CAMBIEN, M. POLLET, Mme ANDRÉ, Mme FISCHER*"), le conseil municipal décide :

Monsieur le Maire ne participant pas au vote

- ⇒ De donner acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi qu'il suit dans les documents annexés à la présente,
- ⇒ De constater, aussi bien pour la comptabilité principale que chacune des comptabilités annexes (eau, assainissement), les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire des différents comptes.
- ⇒ De reconnaître la sincérité des restes à réaliser.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

### **2017.25 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2017**

A la majorité (29 voix « pour » - 4 « abstentions » "M. CAMBIEN, M. POLLET, Mme ANDRÉ, Mme FISCHER"), le conseil municipal décide :

- ⇒ De déclarer le Compte de Gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2016 visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

### **2017.26 – ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRICOUVRABLES**

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De bien vouloir admettre ces produits en non-valeur pour un montant de 4.405,23 euros.  
Ces produits concernent :

- des frais d'études et de restauration scolaire pour 2.044,41 €
- de l'accueil de loisirs sans hébergement pour 495,88 €
- des classes de découverte pour 60,00 €
- des entrées « les médiévales » pour 30,00 €
- remboursement trop perçu salaire pour 97,08 €
- des frais d'occupation du domaine public et des droits de voirie pour 935,30 €
- des frais de déplacement de véhicules gênants pour 442,09 €
- des frais de garderie en crèche pour 300,47 €

- ⇒ D'autoriser le Trésor Public à mettre en œuvre, en tant que de besoin, les poursuites permettant le recouvrement de ces créances en cas de retour à meilleure fortune des redevables concernés, en dehors des cas de faillite jugés par le Tribunal du commerce.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets décrits ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des actes administratifs de la Commune

### **2017.27 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ATTRIBUTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2017**

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De délibérer sur les propositions élaborées par les commissions concernées par lesdites associations, au titre de l'exercice 2017, et récapitulées dans les tableaux annexés à la présente,
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

### **2017.28 – TARIFICATION DES TRAVAUX EFFECTUES EN REGIE MUNICIPALE DIRECTE A COMPTE DU 12 AVRIL 2017**

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'adopter les taux proposés ci-après, conformément aux modalités de calcul jointes en annexe :

Cadre A	:	43,05 euros
Cadre B	:	32,33 euros
Cadre C	:	26,74 euros

- ⇒ D'autoriser l'utilisation de ces taux pour la tarification des travaux en régie municipale directe et pour la facturation des travaux effectués pour le compte de tiers.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au recueil des actes administratifs de la Commune.

### **2017.29 – COMPTE RENDU SUR L'UTILISATION DE LA DOTATION DES SOLIDARITES URBAINES ET DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE DE FRANCE AU TITRE DE L'ANNEE 2016**

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De prendre acte de l'inventaire d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de Solidarité des communes de la Région Île de France au titre de l'année 2016.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

**2017.30 – ACQUISITION D'UNE PARCELLE SISE, LIEUDIT DU «COURS AUX BETES »  
CADASTRE SECTION AS N°266**

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De confirmer son accord pour l'acquisition à la succession de Madame Christiane PLATRIEZ veuve PELLE, d'une parcelle cadastrée AS n° 266, d'une superficie de 705 m2, située au lieudit du Cours aux Bêtes, moyennant le prix net vendeur de 3.520 € (Trois mille cinq cent vingt euros).
- ⇒ De rappeler que les frais d'actes de vente inhérents à cette acquisition seront à la charge de la collectivité.
- ⇒ D'inscrire la dépense au budget 2017, sur le compte 2111.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au recueil des actes administratifs de la Commune.

OooOooo

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée 21h03*

le Maire,



**Christian JACOB**